



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Môtiers BF 845 – Rue de la Golaye 10

Description de l'ouvrage : Mise en conformité d'un abri à vélos

Affectation parcelle : Zone d'ancienne localité

Requérant(s) : Jaccard Chrystel et Klauser Yann, Rue de la Golaye 10, 2112 Môtiers

SATAC : 119817

Décision spéciale : Espace réservé aux eaux; Art. 24 des dispositions transitoires du RELCAT(Croisement de gabarits) ; Art 11.02 alinéa 10 RAC (Couverture)

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **13 janvier 2025**.

Val-de-Travers, le 13 décembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

